

La déclaration suivante a été faite par M. William H. Barton, représentant permanent du Canada aux Nations Unies, devant la Première Commission, le 23 novembre 1977.

Je suis heureux de prendre à nouveau la parole devant cette commission pour communiquer les vues du Canada sur les deux points de l'ordre du jour soumis à notre étude, à savoir le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et l'élaboration de principes pour régir l'utilisation de satellites aux fins de la télévision directe. Ma délégation est d'avis que ces points revêtent une importance particulière et espère que notre débat permettra de trouver des solutions aux questions soulevées.

En cette année d'anniversaire, j'estime qu'il serait approprié et peut-être salulaire de souligner nos réalisations des dernières années. Vingt ans se sont écoulés depuis la création du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et depuis la mise en orbite du premier satellite. Depuis, l'homme a marché sur la lune et cherche à découvrir les secrets du système solaire et des autres galaxies. Ces remarquables poussées scientifiques dans l'espace extra-atmosphérique ne sont pas restées isolées car, sur terre, on s'est activement employé à codifier le droit international dans ce domaine. Nous célébrons cette année le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'espace extra-atmosphérique; trois autres instruments juridiques internationaux sont également appliqués. Ces réalisations ont montré que le comité est un instrument utile pour la solution d'importantes questions d'intérêt pour les États membres, ce dont je crois, nous pouvons à juste titre nous enorgueillir.

Le programme spatial canadien a été amélioré au cours des vingt dernières années et compte certaines réussites à son actif. Voilà en effet quinze ans, le Canada lançait Alouette I, de conception et de construction canadiennes et devenait ainsi le troisième pays à mettre un satellite sur orbite. Par la suite, les réalisations canadiennes aux chapitres de la recherche spatiale, des télécommunications, de la télédétection et des autres applications des techniques spatiales se sont multipliées. Comme nous avons déjà fait rapport au Comité sur ces questions, je ne les énumérerai pas à nouveau ici.

J'aimerais cependant réitérer l'engagement permanent du Canada à collaborer toujours plus activement à l'élaboration de nouvelles techniques et de nouveaux programmes avec d'autres pays. Depuis notre dernier rapport à cette commission, le Canada et l'Agence spatiale européenne ont cherché, de concert, des moyens d'accroître leur coopération. Le Centre canadien de télédétection a signé des accords avec l'Agence spatiale européenne et le Centre national d'études spatiales de France en vue d'échanger des renseignements et de poursuivre les programmes établis conjointement. À la suite d'entretiens tenus aux niveaux supérieurs, des liens ont été établis avec les autorités spatiales japonaises compétentes pour l'échange de renseignements et le recensement de domaines précis et concrets de coopération. Enfin, la coopération que nous avons établie avec notre principal partenaire spatial, les États-Unis, continue de